



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DECISION N°2022-50 EN DATE DU 16/12/2022
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE ET
ETHIQUE DE LA PLATEFORME DE DONNEES EN CANCEROLOGIE**

Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut ;
Vu la procédure de labellisation de référentiels nationaux et de recommandations nationales de bonnes pratiques cliniques en cancérologie, approuvée par le conseil d'administration de l'Institut et publiée au bulletin officiel « Santé – Protection sociale – Solidarité » du 15 décembre 2015 ;
Vu l'article 29.2.1 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la composition du comité scientifique et éthique ;

DECIDE :

Article 1

M. Stéphane Quesnot, Médecin Directeur de l'Information Médicale, Direction de l'offre de soins, Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), courant rétroactivement à compter du 1^{er} novembre 2022.

Article 2

La présente décision produit des effets rétroactivement au 1^{er} novembre 2022.

Elle est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait en deux exemplaires le, 16/12/2022

Norbert IFRAH
Président

Signé